

Aux parents d'élèves qui fréquentent présentement une école du CSSDHR

Chers parents,

La période de **réinscription officielle** pour l'année scolaire **2023-2024** aura lieu **du 6 au 10 février prochain** pour tous les élèves du préscolaire et du primaire, et **du 13 février au 17 mars 2023** pour les élèves du secondaire.

La réinscription se fera en ligne par [Mozaïk Portail Parents](#).

Vous devez attendre de recevoir un courriel de l'école vous invitant à procéder à la réinscription.



Année scolaire 2023-2024

Réinscription en ligne

Pour tous les élèves qui fréquentent déjà une école primaire du CSSDHR.

6 au 10 février 2023

Maternelle et primaire



Année scolaire 2023-2024

Réinscription en ligne

Pour tous les élèves qui fréquentent déjà une école du CSSDHR.

13 février au 17 mars 2023

Secondaire

Nouveaux élèves

Notez que l'inscription des nouveaux élèves (qui ne fréquentent pas encore une école du CSSDHR) aura lieu en personne à l'école de secteur pendant la période d'inscription officielle, **du 13 au 17 février 2023** pour le préscolaire et le primaire, et **du 13 février au 17 mars 2023** pour le secondaire.

Concentrations et programmes particuliers

Si votre enfant a été admis ou s'il poursuit ses études dans **une concentration ou un programme particulier** (*Concentration Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques, Profil Langues et Multimédia ou Programme d'éducation intermédiaire (PEI)*) **vous devez quand même procéder à sa réinscription officielle en ligne par [Mozaïk Portail Parents](#).**

Le courriel vous sera acheminé par l'école qui a accepté votre enfant dans son programme.

Réinscription au secondaire

Si votre enfant est en **6^e année pendant l'année scolaire en cours (2022-2023)**, vous recevrez **le courriel directement de l'école secondaire**. En raison des choix de cours et des particularités, la réinscription se fait par étapes et plus tard qu'au primaire. Chaque école achemine l'information en fonction de son calendrier. Il est donc possible que la date d'envoi varie d'une école secondaire à l'autre sur le territoire.

Désinscription

Si votre enfant **quitte le CSSDHR** et ne fréquentera pas l'une de nos écoles à la prochaine rentrée **2023-2024**, **vous devez désinscrire votre enfant par [Mozaïk Portail Parents](#).**

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

L'équipe du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire